

ACTEURS ET ENJEUX DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRE EN FRANCE

COURS

1) DE NOMBREUX ACTEURS

A) A l'échelle nationale et supranationale l'Etat initie et coordonne: il finance, oriente, coordonne les projets d'aménagement. La DATAR est l'administration qui dialogue avec les acteurs et coordonne les projets à toutes les échelles.

L'Union européenne subventionne des projets d'harmonisation des territoires et de renforcement international.

B) Depuis 1982 l'Etat se décentralise pour permettre une gestion de proximité. Il délègue des compétences et du budget aux collectivités territoriales. Le développement économique revient aux régions, l'action sociale aux départements et les actions de proximité aux communes. Les préfets assurent la communication avec l'Etat.

C) L'intercommunalité relance de nouvelles échelles d'action: les « pays » (espaces ruraux), pôles métropolitains, communautés urbaines (+ de 500 000 habitants), communautés d'agglomération (+ de 50 000 habitants), communautés de communes (souvent rurales). Mais ces nombreuses échelles peinent à s'harmoniser entre elles. Par exemple, la région et les aires urbaines se disputent le développement économique des territoires. Certains territoires moins dynamiques peinent à se faire entendre et certains aménagements suscitent des rivalités (ex: tracé du tgv, « grand paris »...)

VOCABULAIRE

Collectivité territoriale: administration publique à différentes échelles (communes, départements, régions) dotée d'une assemblée délibérante élue. L'Etat lui délègue une partie de ses compétences.

DATAR: Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

2) DES ENJEUX POUR UN AMENAGEMENT DURABLE

A) Les territoires doivent devenir compétitifs à l'échelle nationale, européenne et mondiale. Ils sont encouragés par l'Etat qui stimule l'innovation et la modernisation. Les acteurs étendent les réseaux de transport et créent des pôles économiques pour attirer et répartir harmonieusement les investisseurs, les populations et les activités.

B) L'aménagement doit assurer à tous un égal accès aux services publics et s'efforce de corriger les inégalités territoriales. Par exemple des actions sont menées pour sortir les espaces ruraux de la désertification, les espaces industriels en crise à se reconvertir, faire cohabiter les différentes catégories sociales

C) La DATAR ajoute la protection de l'environnement aux objectifs de compétitivités et d'équité (ex: parcs naturels nationaux). Les acteurs établissent en commun des plans de prévention et de secours contre les risques majeurs, évaluent les espaces non constructibles et formulent des projets communs durables: traitement des eaux usées, économies d'énergie, transports non polluants, écotourisme etc.

